

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 15 MAI 2013

---

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, REICHERT, GINIEIS, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Jean-Claude ELICHIRY	à	André MINJUZAN
	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Joëlle FABRE	à	Jean-Louis VALIANI
	David LAMPLE	à	Aimé SOUMET
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Véronique PEBEYRE
	Marie-Lyse GASTON	à	Dominique QUEHEILLE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Yves TOURAINE	à	Jean-Marie GINIEIS
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants : Jean-Pierre VIDEGARAY      suppléant de      Patrick SEBAT  
Jean LABORDE      suppléant de      Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Elisabeth LE CHANONY, Nadia SEGAUD.

### RAPPORT N° 130515-06-ENV

#### **ASSISTANCE A L'EXPLOITATION DE LA STATION ET DES RESEAUX DU PARC D'ACTIVITES DU GABARN : CONVENTION VILLE D'OLORON/COMMUNE D'ESCOUT/CCPO**

M. BEDECARRAX indique que la commune d'Escout et la CCPO avait élaboré un système d'assainissement collectif comprenant la collecte et le traitement commun des effluents au niveau du Gabarn. Cela concernait trois zones : une partie de canalisations propres à la commune d'Escout, une partie de canalisations propres à la CCPO (parc d'activités du Gabarn) et une partie commune de canalisations de transfert et la station d'épuration.

Par délibération du 4 juillet 2005, la CCPO avait confié l'exploitation des ouvrages communs à la commune d'Escout. A ce titre, la CCPO apportait une aide technique et une participation financière pour les frais de fonctionnement de ces équipements.

La commune d'Escout vient de nous faire part qu'elle souhaitait confier une mission à un prestataire extérieur pour des opérations bien identifiées et pour laquelle ni la commune, ni la communauté de communes ne disposent du matériel nécessaire.

Après consultation, il s'avère que les meilleurs prix ont été proposés par les services de la ville d'Oloron. Il est donc proposé de conclure une convention pour l'organisation et le règlement de ces missions entre la ville d'Oloron, la commune d'Escout et la CCPO.

Naturellement, la CCPO suivra ces opérations dans la mesure où elle reste engagée financièrement sur les coûts de fonctionnement qui lui incombent par le biais de la convention susvisée.

Le projet de convention, qui a été validé par le Maire d'Escout, est joint à la présente. Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe du parc d'activités du Gabarn.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention si annexée.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 mai 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT